

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/09/2025 - 24765 - 2024 B 01292 - 815 223 490 - DECOR AMS

« DECOR AMS »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7.500 €
SEGE SOCIAL : 6 RUE PIHET – 75011 PARIS
R.C.S. PARIS : B 815 223 490

n° de
dépôt



n° de
gestion

* * *

24765

29 SEP. 2025

2431282

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 01/03/2024

n° de
facture

Quin.

n° de
chrono

25701725

* * *

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 1^{er} MARS A 10 HEURES, A PARIS

L'associé unique de la société « DECOR AMS », Société à responsabilité limitée a au capital de 7.500 € divisé en 500 parts sociales de 15 € chacune, a rédigé le présent procès-verbal.

La séance est présidée par le gérant et associé unique : Monsieur Petar PAPASCIKOV

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire établis à la date du 31/12/2023,
- le texte des résolutions proposées.

Documents qui ont été tenus à la disposition des associés quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée, au siège social, ainsi que l'inventaire.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Petar PAPASCIKOV rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renonciation à l'annulation de l'assemblée pour défaut de convocation par lettre recommandée des associés,
- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023,

- Lecture du rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce,
- Approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes, affectation et répartition du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus à la Gérance,
- Questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport de gestion sur les opérations du dernier exercice clos le 31/12/2023.

Il donne également lecture du rapport spécial concernant les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce.

Enfin, Monsieur Petar PAPASIKOV déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale constate que tous les associés sont présents ou valablement représentés et que, conformément aux dispositions du 5^{ème} alinéa de l'article L 223-27 du code du commerce, ils renoncent expressément à exercer l'action en nullité de la présente Assemblée pour défaut de convocation des associés par lettre recommandée quinze jours au moins avant la tenue de celle-ci.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31/12/2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce, mentionnant l'absence de conventions, en prend acte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé décide d'affecter le bénéfice de 165.057 € de l'exercice de la manière suivante :

- AUTRES RESERVES	105.057 €
QUI S'ELEVAIENT A	426.409 €
QUI S'ELEVERONT A	531.466 €
- DISTRIBUTION DE DIVIDENDE	60.000 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividende Brut	Montant éligible à l'abattement prévu par l'art. 158-3 du C.G.I.	Montant non éligible à l'abattement prévu par l'art. 158-3 du C.G.I.
31/12/2022	néant	néant	néant
31/12/2021	néant	néant	néant
31/12/2020	néant	néant	néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, le Président, déclare la séance levée à 11h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président et le gérant, une feuille de présence ayant été émargée lors de l'entrée en séance.

Le Président de séance

Le gérant

AR DECO
16 Rue Pineau
75011 PARIS
SIRET : 815 223 490 00021

APR 1960
RECEIVED
U.S. AIR FORCE
OFFICE OF THE
JOINT CHIEFS OF STAFF

« DECOR AMS »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7.500 €
SEGE SOCIAL : 6 RUE PIHET – 75011 PARIS
R.C.S. PARIS : B 815 223 490

* * *

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

* * *

Monsieur Petar PAPASCIKOV, Gérant de la Société « DECOR AMS », a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

2023 fut encore une bonne année et ceux malgré un contexte économique compliqué. Le chiffre d'affaires a encore progressé : + 16%, la trésorerie : + 24%.

Cette bonne situation a permis de lancer la construction d'un entrepôt. La livraison est prévue en 2024. Les acomptes payés en 2023, ont été immobilisés.

- Évolution prévisible et perspectives d'avenir.

Nous espérons poursuivre notre développement en 2024.

- Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

INVESTISSEMENTS

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2023, il a été réalisé :

- Pour 36.220 euros de matériel de transport.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examens des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 :

- ✓ le chiffre d'affaires s'élève à 2.461.100 € contre 2.118.704 € au 31/12/2022 ;
- ✓ le total des produits d'exploitations s'élève à 2.472.016 € contre 2.136.597 € au 31/12/2022 ;
- ✓ Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 2.250.623 € contre 1.963.149 € au 31/12/2022 ;

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 221.393 € contre 173.448 € au 31/12/2022.

La société a employé 12 salariés, hors gérance.

Compte tenu d'une perte financière de 2.946 €, contre une perte financière de 2.462 € en 2022, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 218.447 € contre 170.986 € au 31/12/2022.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de 108 € contre une perte exceptionnelle de 940 € au 31/12/2022 ;
- d'un impôt sur les sociétés de 53.282 € contre un impôt de 40.775 € en 2022 ;

l'exercice clos le 31/12/2022 se traduit par un bénéfice de 129.271 € contre un bénéfice de 120.371 € au 31/12/2021.

- Proposition d'affectation du résultat

L'associé décide d'affecter le bénéfice de 165.057 € de l'exercice de la manière suivante :

- AUTRES RESERVES	105.057 €
QUI S'ÉLEVAIENT A	426.409 €
QUI S'ÉLEVERONT A	531.466 €
- DISTRIBUTION DE DIVIDENDE	60.000 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividende Brut	Montant éligible à l'abattement prévu par l'art. 158-3 du C.G.I.	Montant non éligible à l'abattement prévu par l'art. 158-3 du C.G.I.
31/12/2022	néant	néant	néant
31/12/2021	néant	néant	néant
31/12/2020	néant	néant	néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de Commerce et de l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de préciser que les conventions réglementées seront portées sur le registre en annexe du procès-verbal.

REMUNERATION DU GERANT

Nous vous demanderons de vous prononcer sur la rémunération de la gérance.

Le Gérant

AR DECO
6 rue Pihet
75011 PARIS
SIRET: 845 223 490 00021

AR DECO
6 rue Piquet
75011 PARIS
Tél. 42 23 11 00

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société:			Adresse du siège social:												
DECOR AMS			6 RUE PIHET												
SIRET	8	1	5	2	2	3	4	9	0	0	0	0	2	1	75011 PARIS
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:												

REGIME FISCAL DES GROUPES															
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)															
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante															
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:															
SIRET															

B ACTIVITE															
Activités exercées BTP															
Si vous avez changé d'activité, cochez la case															

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)															
1 Résultat fiscal															
Bénéfice imposable au taux normal 187 629 Déficit															
Bénéfice imposable à 15% 42 500 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %															
2 Plus-values															
PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19%															
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)															
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations															
Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies															
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies															
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies															
Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies Autres dispositifs															
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %															
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W															

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)															
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt															
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.															

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)															
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%															

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)															
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%															

H COMPTABILITE INFORMATISEE															
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID															

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:															
Cabinet annosc expertise 10 rue riquet 75019 paris Tél: 01 83 77 75 00															
Nom et adresse du conseil:															
Tél:															
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)															
Identité du déclarant:															
Date: 01/03/2024 Lieu AULNAY SOUS BOIS															
Qualité et nom du signataire: PAPASCIKOV Petar															
Signature															
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné															
Examen de conformité fiscale (ECF)															

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 6 RUE PIHET		75011 PARIS	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 8 1 5 2 2 3 4 9 0 0 0 0 2 1		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3	
		N-1 3 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
	Frais de développement * CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
	Fonds commercial (1) AH	AI	30 917
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	Terrains AN	AO	
	Constructions AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	3 051
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	81 612
Immobilisations en cours AV	AW		
Avances et acomptes AX	AY	68 290	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
	Autres participations CU	CV	
	Créances rattachées à des participations BB	BC	
	Autres titres immobilisés BD	BE	
	Prêts BF	BG	
Autres immobilisations financières* BH	BI	10 650	
TOTAL (II) BJ		BK	84 663
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
	En cours de production de biens BN	BO	74 000
	En cours de production de services BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR	BS	
	Marchandises BT	BU	
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	118 017
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	15 350
	Autres créances (3) BZ	CA	56 119
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	2 100
DIVERS	Disponibilités CF	CG	334 908
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	12 080
	TOTAL (III) CJ	CK	15 350
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif* (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	100 013
	Renvois : (1) Dont droit au bail	CP	10 650
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR 18 420	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7...500.....)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	426 409	297 138
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	165 057	129 271
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	599 716	434 659
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	151	151
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	215 220	188 829
	Dettes fiscales et sociales	DY	181 673	174 638
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	397 044	363 618
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	996 760	798 277
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	397 044	363 618
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		DECOR AMS										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC							
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF						
			FG	2 461 100	FH		FI	2 461 100	2 118 704				
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 461 100	FK		FL	2 461 100	2 118 704					
	Production stockée*				FM	10 773	17 618						
	Production immobilisée*				FN								
	Subventions d'exploitation				FO								
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP								
	Autres produits (1) (11)				FQ	143	275						
			Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 472 016	2 136 597				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS							
	Variation de stock (marchandises)*					FT							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 402 697	1 227 825					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV							
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	293 897	230 653					
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	26 844	24 063					
	Salaires et traitements*					FY	363 199	315 220					
	Charges sociales (10)					FZ	150 546	137 025					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. {	- dotations aux amortissements*		dont fonds de commerce	HS	GA	13 313	17 462				
			- dotations aux provisions				GB						
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC						
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		10 367				
	Autres charges (12)					GE	127	534					
		Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 250 623	1 963 149					
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I II)						GG	221 393	173 448					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH							
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ							
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	81	75					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM							
	Différences positives de change					GN							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO							
			Total des produits financiers (V)			GP	81	75					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ							
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 027	2 537					
	Différences négatives de change					GS							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT							
			Total des charges financières (VI)			GU	3 027	2 537					
2 RÉSULTAT FINANCIER (V VI)						GV	(2 946)	(2 462)					
RÉSULTAT COURANT AVANT IMP TS (I II III IV V VI)						GW	218 447	170 986					

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 250
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 250
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 358
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 358
4 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII VIII)		HI	(108)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	53 282
TOTAL DES PRODUITS (II III V VII)		HL	2 473 347
TOTAL DES C ARGES (II IV VI VIII IX X)		HM	2 308 290
5 BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits total des charges)		HN	165 057
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	1 250
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	1 603
	{ - Crédit bail immobilier	HQ	5 298
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	1 008
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES		350	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
DIVERS		1 008	1 250

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS

Néant *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	30 917	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	13 932	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	21 156	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	41 800	KZ		LA	36 220	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	20 487	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	68 290
					TOTAL III		LN	97 375	LO		LP	104 510
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
	Autres participations						8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	10 650	1U		1V	
					TOTAL IV		LQ	10 650	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	138 942	OH		OJ	104 510	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	30 917	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	4 098	MK	9 834	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	21 156	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	78 020	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	20 487	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	68 290	NF	
	TOTAL III		IY		NG	4 098	NH	197 787	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		1Ø		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	10 650	2G		
TOTAL IV		13		NJ		NK	10 650	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK	4 098	ØL	239 354	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des cessions)*

Cepid Quarta

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 - col.2] - col. 5 (5)]]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
		1	2			5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		DECOR AMS						Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 983	QA	2 166	QB	4 098	QC	3 051		
Autres immobilisations corporelles		QD	16 189	QE	2 116	QF		QG	18 305		
Matériel de transport		QH	36 913	QI	7 261	QJ		QK	44 174		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	17 363	QM	1 770	QN		QO	19 133		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	75 448	QV	13 313	QW	4 098	QX	84 663		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	75 448	QP	13 313	QQ	4 098	QR	84 663		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilitations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales.agenc. am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales.agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	15 350	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	15 350	7C	15 350
	TOTAL GÉNÉRAL (I II III)	7C	15 350	7D	15 350
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise DECOR AMS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières			UT	10 650	UV	10 650	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	18 420			18 420	
	Autres créances clients			UX	241 775	241 775			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *			UO					
	Provision pour dépréciation antérieurement constituée *								
	Personnel et comptes rattachés			UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	53 101	53 101			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP	3 018	3 018			
	Groupe et associés (2)			VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR					
	Charges constatées d'avance			VS	12 080	12 080			
	TOTAUX			VT	339 044	VU	320 624	VV	18 420
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF				

CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y								
Autres emprunts obligataires (1)					7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG								
			à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A								
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	215 220	215 220						
Personnel et comptes rattachés					8C	34 550	34 550						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	38 541	38 541						
Etat et autres collectivités publiques			Impôts sur les bénéfices		8E	36 099	36 099						
			Taxe sur la valeur ajoutée		VW	59 937	59 937						
			Obligations cautionnées		VX								
			Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	12 546	12 546						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J								
Groupe et associés (2)					VI	151	151						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *					ZZ								
Produits constatés d'avance					8L								
TOTAUX					VY	397 044	VZ	397 044					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3			
I RÉINTEGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 165 057			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WB			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	5 401		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	6 039		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	350	XZ			
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7	53 282			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %			I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			ZN		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)			WN			
				WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
					TOTAL I	WR 230 129	
II DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WH	
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WP	
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WW	
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations				2A	
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				XA	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC
		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)				XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
III RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	230 129	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	230 129	XO	

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS

Néant ☒ ***I SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PA ER, C ARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III PROVISIONS ET C ARGES A PA ER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMP T

(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
	YN		YO		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)					
à reporter au tableau 2058-A :			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	129 271		- Autres réserves	ZD	129 271				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	129 271		Report à nouveau	ZG					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	129 271			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	108 442	56 988		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ	45 509	43 908		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	23 749	25 130		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						VV				
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	116 197	104 627		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	293 897	230 653			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	6 650	6 345		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS		9Z	20 194	17 718		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	26 844	24 063			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					YY	316 876	284 652		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	165 270	149 509		
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*						OB	363 199			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS		?		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
DIVERS	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
RÉGIME DE GROUPE *					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS

Néant ☐ *

A DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 MATERIEL	4 098		4 098		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B PLUS VALUES, MOINS VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DECOR AMS

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 ME (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I SUIVI DES MOINS VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II SUIVI DES MOINS VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①		②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :		DECOR AMS					Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N											
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme									
		taxées à 10 %		taxées à 15 %		taxées à 18 %		taxées à 19 %		taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1									
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2									
TOTAL (lignes 1 et 2)		3									
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4									
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5									
TOTAL (lignes 4 et 5)		6									
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7									
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art 56 du CGI)											
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①		réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②		montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
				donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		YP	12
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 461 100
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	2 461 100
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	143
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	10 773
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	1 250
TOTAL 2		OM	12 166
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		ON	1 430 133
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	214 051
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	5 298
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	127
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 649 609
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	823 657
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	823 657
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 461 100
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2023
		GZ	31/12/2023
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SID § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SID § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

8 1 5 2 2 3 4 9 0 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

DECOR AMS

ADRESSE (voie)

6 RUE PIHET

CODE POSTAL

75011

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

PAPASCIKOV

Prénom(s)

PETAR

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

500

Naissance :

Date

290780

N° Département

Commune

ROUSSE

Pays

BG

Adresse :

N°

12

Voie

VILLA DE LA CONVENTION

Code postal

93230

Commune

ROMAINVILLE

Pays

FR

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.